

Auteurs

MONGBET Abêt, MOUTE Charles, TEKE Johnson, YAUBA Astadjam

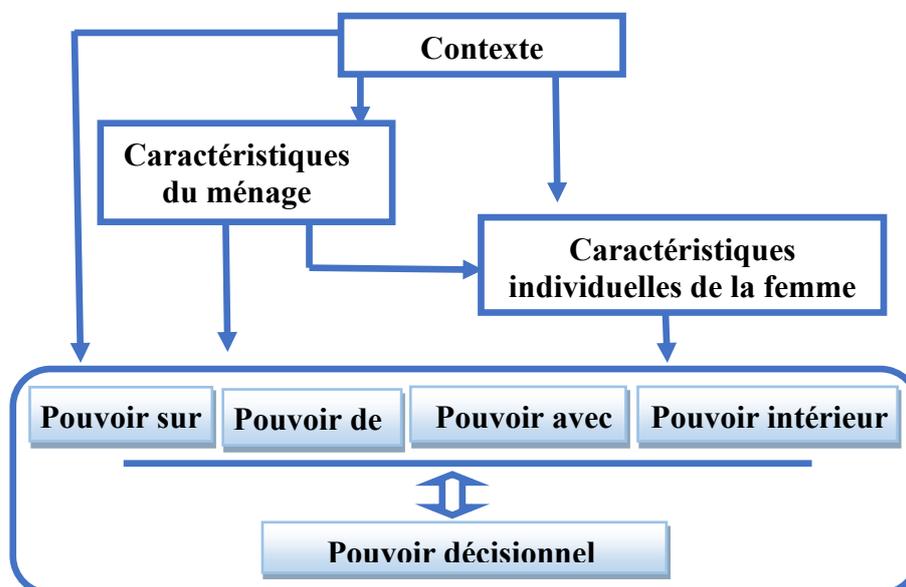
1. Description du sujet

Malgré l'absence d'un code de la famille, le Cameroun a réalisé des progrès au niveau légal et réglementaire, en matière de protection et de promotion des droits des femmes, au niveau de leur éducation et de leur cadre de santé. Mais, l'application du corpus juridique existant rencontre des pesanteurs socio-culturelles. Ainsi, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) note dans la *Politique Nationale Genre*, qu' « Il est reconnu que les vrais obstacles à l'égalité de genre ne sont pas seulement des problèmes d'insuffisance de moyens ou de faiblesses institutionnelles et organisationnelles, mais ils émanent surtout de nos constructions mentales, de nos résistances à ne pas reconnaître le droit égal de l'autre, et de nos complexes et réflexes de supériorité et de domination, ou d'infériorité et de soumission. (MINPROFF, 2023 : 87). Pour cette étude, l'interrogation porte sur le pouvoir décisionnel des femmes, questionnant ses caractéristiques, ses mobiles, ses effets ou ses ramifications dans la vie des femmes au sein des couples.

2. Cadre théorique

L'étude se réfère à théorie du genre selon laquelle le pouvoir des femmes est conditionné par les considérations culturelles, les statuts et rôles sociaux, que leur confère leur société ou environnement de vie. La littérature empirique y afférente donne lieu au schéma conceptuel suivant.

Schéma (1)
conceptuel de
l'étude



3. Méthodologie

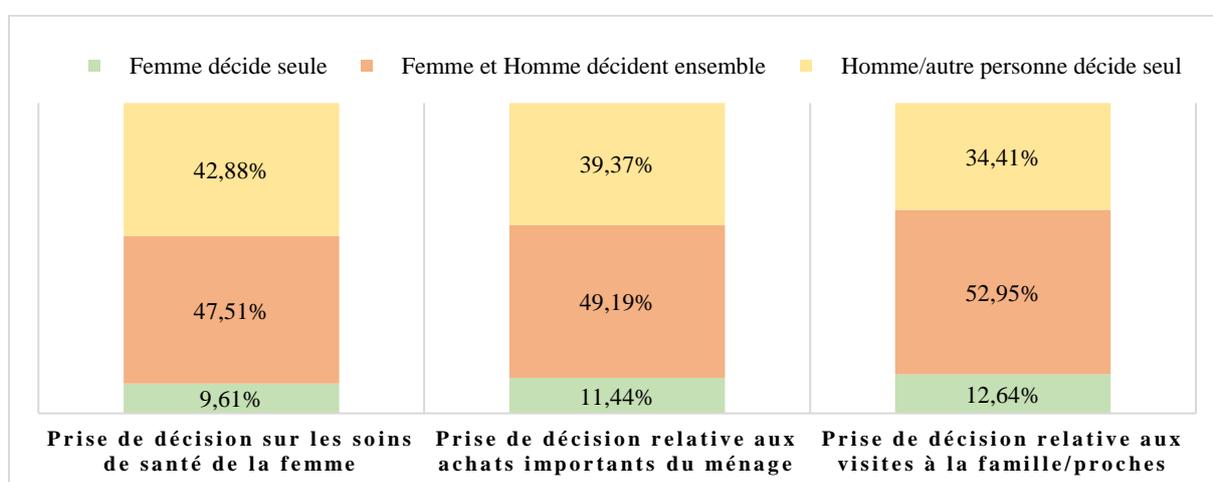
Au-delà de l'analyse documentaire, l'approche mixte combinant le quantitatif au qualitatif a été utilisée. Dans la méthode quantitative, le test d'association, l'analyse des proportions et la régression linéaire ont été appliquées à partir d'un échantillon de 7 463 femmes en couple (union libre ou marié), âgées de 15 à 49 ans, issu de l'EDS-2018. Ces analyses ont été complétées par l'analyse de contenu des données issues des entretiens individuels et des groupes de discussion menés par le BUCREP dans les quatre grandes aires culturelles du pays.

4. Résultats

4.1 Caractéristiques du pouvoir décisionnel des femmes

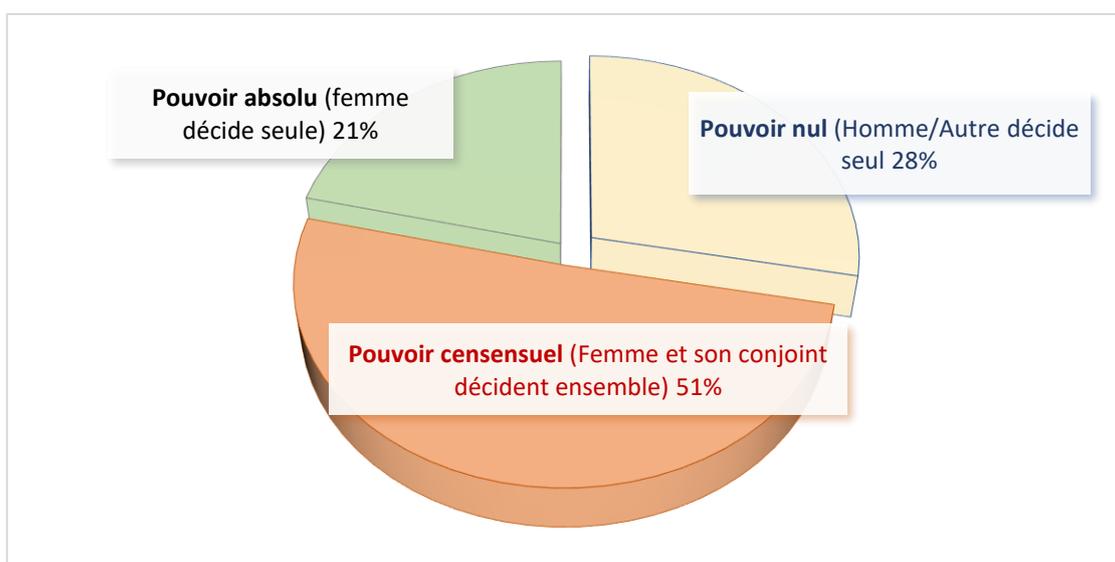
Le graphique ci-dessous décrit les caractéristiques du pouvoir décisionnel des femmes

Schéma 1 : Distribution des femmes selon les caractéristiques du pouvoir décisionnel



Ces détails ont permis de construire un score de prise de décision, hiérarchisant le pouvoir décisionnel en trois niveaux : nul, consensuel et absolu.

Schéma 2 : Distribution des femmes selon le niveau du pouvoir décisionnel



Globalement, les femmes au pouvoir décisionnel nul s'élèvent à 28% ; tandis que les décisions du ménage sont majoritairement consensuelles (prises les conjoints/partenaires). Et le pouvoir décisionnel absolu ou par les femmes seules concerne un ménage sur cinq (21%).

4.2 Profil des femmes selon leur pouvoir décisionnel

S'agissant du pouvoir **décisionnel nul**, les femmes dépositaires de ce type de pouvoir vivent plus souvent en milieu rural (63%) ; dans des ménages à faibles revenus (33% sont très pauvres et 23% sont pauvres) et n'ont « aucun » niveau d'instruction (50%).

En ce qui concerne le pouvoir **décisionnel consensuel**, cette classe regroupe les femmes qui vivent dans les ménages à niveau de vie « moyen » (24%) ; ont un score d'exposition aux médias de 1,48 ; sont majoritairement monogames (87%).

Quant au **pouvoir décisionnel total**, cette classe regroupe en son sein les femmes qui résident plus en zone urbaine (55%) ; vivent dans les ménages riches (25%) ; représentent 84% qui ont un emploi occupé, ont un score moyen d'exposition aux VBG, sont en majorité de niveau secondaire ou supérieur (54%).

4.3 Facteurs associés au Pouvoir Décisionnel des Femmes en couple

Tableau 1 : Résultats du modèle de régression linéaire du score du pouvoir décisionnel des femmes

Caractéristique	Beta	95 % IC ^a	p-valeur
Exposition aux médias	0,07	0,01 – 0,14	0,036
Écart d'âge entre conjoints	-0,02	-0,06 – 0,03	0,4
Régime matrimonial	-0,01	-0,15 – 0,13	0,9
Niveau de vie du ménage	0,08	0,02 – 0,14	0,015
Taille du ménage			
<i>moins de 5</i>	—	—	
<i>5 à 9</i>	-0,13	-0,24 – -0,03	0,015
<i>10 à 14</i>	-0,28	-0,46 – -0,10	0,002
<i>15 ou plus</i>	-0,42	-0,72 – -0,13	0,005
Nombre d'enfants vivants	0,07	0,04 – 0,09	<0,001
Vit habituellement avec son conjoint	-0,61	-0,75 – -0,48	<0,001
Niveau d'instruction de la femme	0,12	0,05 – 0,20	0,002
Score des violences basées sur le genre	0,01	-0,01 – 0,03	0,5
Religion			
<i>Chrétiens</i>	—	—	
<i>Musulmans</i>	-0,71	-0,84 – -0,58	<0,001
<i>Autre</i>	-0,03	-0,27 – 0,22	0,8
Milieu de résidence	0,03	-0,09 – 0,16	0,6
<i>Urbain</i>			
<i>Rural</i>	0,03	-0,09 – 0,16	0,6
Région			
<i>Adamaoua</i>	—	—	
<i>Centre</i>	0,49	0,28 – 0,70	<0,001
<i>Est</i>	0,43	0,21 – 0,65	<0,001
<i>Extrême-nord</i>	-0,39	-0,58 – -0,19	<0,001
<i>Littoral</i>	0,37	0,15 – 0,59	<0,001

<i>Nord</i>	-0,64	-0,84 – -0,44	<0,001
<i>Nord-ouest</i>	0,11	-0,15 – 0,37	0,4
<i>Ouest</i>	0,12	-0,10 – 0,35	0,3
<i>Sud</i>	0,39	0,15 – 0,63	0,001
<i>Sud-ouest</i>	0,30	-0,04 – 0,64	0,083
Situation d'occupation			
<i>Non occupée</i>	—	—	
<i>Occupée</i>	0,47	0,36 – 0,57	<0,001

IC = intervalle de confiance

Les résultats indiquent que chez la femme, l'augmentation de l'exposition aux médias ($p=0,036$), du niveau de vie de son ménage ($p=0,015$), du nombre de ses enfants vivants dans le ménage ($p<0,001$) et de son niveau d'éducation ($p=0,002$) ainsi qu'une occupation professionnelle ($p<0,001$) favorisent la prise de décision de la femme au sein du ménage.

En effet, une exposition accrue aux médias accroît la conscience des droits des femmes, leur donne accès à des modèles de comportement féminin plus indépendants et les informe sur les questions sociales, politiques et économiques (Seidu et al., 2020). Cela renforce également leur pouvoir intérieur (estime de soi) et influence leur capacité à prendre des décisions (pouvoir sur) au sein du ménage. De même, les femmes vivant dans des ménages à faible revenu peuvent avoir moins de pouvoir de négociation par rapport à celles vivant dans des ménages plus aisés, ce qui influencerait leur capacité à prendre des décisions au sein du ménage (Doss, 2013; Sen, 1990). C'est également le cas, des femmes moins instruites donc sans connaissances et expériences, qui peuvent avoir plus de difficulté à exprimer leurs opinions, à argumenter en faveur de leurs préférences et/ou à contribuer activement aux décisions prises au sein du ménage. C'est aussi le cas des femmes qui n'ont pas d'activités génératrices de revenus et qui peuvent avoir une plus grande dépendance financière et donc une voix moins prépondérante dans les décisions prises au sein du ménage.

Ces facteurs ne sont pas nécessairement déterministes. Bien souvent, la prise de décision d'une femme au sein du ménage est influencée par une combinaison complexe de ces facteurs sociaux, économiques et culturels. Pour la femme camerounaise occupée et instruite, son activité tend à la valoriser auprès de son conjoint et à favoriser son pouvoir décisionnel. « *Yes, I think I participate to about 50% to take the decision [...] I think I have my word to say because I am working, and I have an income. A woman must do something to earn money to support the husband and so he will respect her but when she asks everything from the husband, it is not good.* » (**Femme1, Ouest, 38 ans, Ingénieur agronome, Monogame, mère d'enfants**). D'autres femmes aux caractéristiques sociodémographiques diverses s'accordent pour dire que « *plus le nombre d'enfants que tu fais [toi la femme] augmente, plus ta charge et ta responsabilité dans le couple augmente [et] plus ton mari a tendance à te donner un autre regard* ». (**Discussion de groupe, Nord-Ouest / Ouest**).

4.4 Domaines et obstacles du pouvoir décisionnel des femmes

A travers les données qualitatives, il ressort que la place de l'homme en tant que chef de famille et « maître de décision » ne souffre d'aucune contestation. Si les femmes reconnaissent que les normes traditionnelles leur imposent une certaine posture, elles expriment toutes une volonté de dialogue avec leur conjoint sur tous les sujets. La division sexuée du travail imposée par la société, qui confine les femmes à la sphère domestique et l'homme dans la production demeure une réalité. Ainsi, la gestion des affaires courantes, la santé des membres du ménage, l'éducation des enfants, les visites familiales, paraissent comme des domaines de souveraineté de la femme ; alors que les investissements majeurs du couple passent parfois par une concertation entre les conjoints. Toutefois, les femmes disposant d'un revenu ont plus de marge de manœuvre dans la gestion de ce dernier.

En outre, il a été noté que la socialisation et le faible niveau d'instruction de l'homme, le faible niveau d'instruction de la femme, l'écart d'âges important entre les conjoints, le poids des traditions et surtout la virilocalité (fait pour une femme d'aller s'installer chez son mari et dans l'environnement de ce dernier), constituent des obstacles à la pleine participation de la femme à la prise de décision. Par ailleurs, la distanciation sociale ou émotionnelle au sein du couple, l'augmentation ou la survenance des VBG, l'inadéquation entre les décisions de l'homme et les attentes des membres du ménage, sont identifiés comme conséquences de la non implication de la femme dans la prise des décisions.